
ANNEXE

TQS concernant un épisode de l'émission Loft Story (Décision du CCNR 03/04-0200 et 0242, rendue le 22 avril, 2004)

I. Les plaintes

Le CCNR a reçu deux plaintes concernant le programme *Loft Story*. Les plaintes de ces deux individus sont reproduites ci-bas :

La première plainte (Dossier du CCNR 02/03-0200) se lit comme suit :

Date Registered: 22/10/2003 10:19:26 PM

Date Arrived: 22/10/2003

Message:

Notre plainte fait suite à l'émission qui paraît à TQS et qui s'appelle "Loft Story". Plus particulièrement à des scènes où l'on voit des femmes s'embrasser entre elles (exemple celle du 22 octobre 2003). Bien que je respecte leur choix de vie cela me révolte que cela soit diffusé à l'heure de grande écoute à 19 heures où il y a de très jeunes enfants. Les valeurs qu'on y présente en sont d'hypocrisies, de moqueries, de nos respects des personnes, d'appât du gain, etc. Je considère que ce qui est présenté à cette heure à TQS n'apporte rien de bon à notre société qui a tant besoin d'exemples ayant une échelle de valeurs pour la croissance de nos jeunes.

La deuxième plainte (Dossier du CCNR 02/03-0242) :

Date Registered: 25/10/2003 4:45:51 PM

Date Arrived: 25/10/2003

Message:

Télévision 4 saisons.

Titre de l'émission:Loft Story

Heure de diffusion:Tous les jours à 19h ou 19h30?

Bien qu'à mon avis cette émission soit absolument vide de sens et que cela m'apparaisse comme une insulte à notre intelligence collective...JE NE COMPRENDS PAS QU'AUCUNE RÉGLEMENTATION N'INTERDISE LA DIFFUSION D'UNE TELLE ÉMISSION À CETTE HEURE D'ANTENNE. Personnellement je l'ai écouté qu'une seule fois afin d'établir mon jugement. Par contre en début de semaine je gardais l'enfant de 7 ans de ma copine. Occupée à ramasser la vaisselle du souper ,je ne me suis pas méfiée de ce qu'il pouvait regarder à la télé prenant pour acquis qu'à cette heure normalement il ne devait pas y avoir de problème ! J'ai été totalement stupéfaite en entrant dans la pièce quand je l'ai vu regarder 6 personnes dans un spa, les filles qui se caraiissaient [*sic*] les seins nus. La veille il parrait [*sic*] que c'était un concours de "French Kiss" à deux,à trois, filles

entre elles ou avec les gars et qu' il paraît [*sic*] que je n'ai rien vu et que le pire s'en vient !!! Bien que je ne sois pas pudique je considère que ce n'est pas aux télédiffuseurs de décider à quel âge les enfants doivent être confrontés à une prétendue réalité comme celle-ci !!! Je considère qu'à 19h00 ou même 20h00 les parents ne doivent pas s'inquiéter outre mesure du contenu des émissions accessibles à tous !

II. La réponse du télédiffuseur

TQS a envoyé plus ou moins la même réponse aux deux plaintes.

Nous accusons réception de votre lettre via le CCNR dans laquelle vous nous faites part de votre insatisfaction face à l'émission Loft Story diffusée sur nos ondes.

Loft Story est un psycho-jeu de rencontre dont l'objectif est de créer un couple idéal et dans lequel les participants sont sous les yeux des caméras 24 heures sur 24. Des jeux et activités sont proposés aux lofteurs dont des « party » discos, latinos, halloween, avec déguisements et musique appropriés au thème. Évidemment, lors de ces soirées, les lofteurs s'amusent à taquiner la caméra et se font plus provocateurs, ce qui amène des scènes un peu plus osées, sans pour autant être « érotiques » au point de ne s'adresser qu'à un auditoire adulte. Ces scènes faisant partie du jeu ne doivent pas être prises au sérieux. Par contre, la production de l'émission s'assure de ne montrer aucune scène pouvant contenir du contenu sexuellement explicite à l'intention exclusive d'un auditoire adulte. Par conséquent, lorsque les lofteurs sont nus, nous nous assurons que les images sont floues pour éviter que des parties du corps pouvant avoir une connotation sexuelle explicite puissent être vues ou distinguées. Nous vous soulignons par exemple que le CCNR a déjà décidé qu'il était possible de montrer, avant l'heure des plages tardives (21 h), une femme le torse nu en l'absence d'un contexte érotique (décision Strip Tease 98/99-0441).

Un pictogramme 13 ans et plus en début d'émission et au retour de chaque pause prévient le téléspectateur que l'émission s'adresse aux plus de 13 ans, qu'elle peut comporter des scènes de nudité et qu'un langage jugé vulgaire peut être employé. Il revient donc aux téléspectateurs de juger si leurs enfants doivent ou non regarder l'émission, en rapport avec les avertissements donnés.

Nous apprécions recevoir les commentaires de nos téléspectateurs et nous vous remercions d'avoir pris le temps de nous écrire.

III. Correspondances additionnelles

Le plaignant dans le dossier 03/04-0200 et la plaignante dans le dossier 03/04-0242 ont envoyé leur Demande de décision signé en date du 20 et 13 novembre respectivement